

CONVENTION INDIVIDUELLE DE FORMATION

Guide de remplissage dans ADUM – ED SHS

| Champ ADUM | Ce que vous devez indiquer | Quel article sera impacté dans la version à imprimer |
|---|---|--|
| Calendrier du projet de recherche | A renseigner par vous-même, avec l'aide de votre directeur de thèse | Article 3 |
| Modalités d'encadrement, de suivi de la formation... | Indiquer « Modalités conformes au règlement intérieur de l'ED SHS en matière de formation et en matière de suivi du doctorant ». (Vous trouverez le règlement intérieur sur les pages web de l'ED SHS, ainsi qu'une page spécifiant les règles en matière de formation : à lire attentivement) | Article 5 |
| Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche... | Si vous ne parvenez pas à remplir ce champ, rapprochez-vous de la direction de votre unité de recherche (laboratoire d'accueil) | Article 3 |
| Modalités d'intégration dans l'unité de recherche | A renseigner par vous-même, avec l'aide de votre directeur de thèse si besoin | Article 3 |
| Parcours prévisionnel de formation | Indiquer le plan prévisionnel ou les objectifs de formations ou vos souhaits en la matière. Ces indications ne constituent pas une obligation de suivre les formations mentionnées. Vous pouvez en effet changer vos souhaits en fonction de l'avancement de votre travail doctoral. Cependant, cette rubrique a vocation à vous aider à réfléchir et à structurer votre parcours de formation. | Article 3 |
| Objectifs de valorisation des travaux de recherche | Indiquer les règles de votre unité de recherche (laboratoire d'accueil) | Article 4 |